



Une erreur de la direction : vacances en moins

Par **clacetjim**, le **10/02/2011** à **21:38**

Bonjour, dans mon entreprise, je suis salariés depuis 4 ans. Pendant 3 ans la comptabilité de nos vacances ne se faisait pas dans les règles et il est apparu que depuis 3 ans, chaque employé prenait 2 semaines en plus (soit 7 semaines/an). C'était imposé par la direction. Depuis le changement de direction, on nous expliqué que c'était une erreur de l'ancienne direction. Nous avons donc perdu ces 2 semaines de plus. On nous les a proposé mais comptabilisées à "0" heures. Donc a rattraper sur le nombre total annuel d'heures.....nce qui n'est plus la même chose évidemment. Ce que je voulais savoir, c'est : si ces vacances supplémentaires ont été notées sur nos fiches de paie, pouvons continuer à les exiger ou demander au moins une compensation?? Merci de vos réponses. MME B.

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **22:21**

Bonjour, Cela semble insuffisant en durée d'application pour que ça puisse constituer un usage mais il est quand même étonnant qu'à l'origine ce soit une erreur de la direction antérieure...